

GWS TAUX FIXE CALLABLE JANVIER 2027

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**[1] et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FRSG00030PV1
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
- **Période de commercialisation :** Du 08/10/2026 au 29/01/2027 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/01/2027.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »)[2].
- **Produit émis par Société Générale**[3]**.** L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale.

* La maturité exacte du produit est de 12 ans et 2 jours.

(1) **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

(2) **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(3) Société Générale (Moody's A1, Standard Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 28/09/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

GENERALI | GENERALI WEALTH SOLUTIONS

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le produit « **GWS Taux Fixe Callable Janvier 2027** » présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial[1]** à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

- **Un gain de 6,35%[1] par année écoulée depuis la date d'émission, versé à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,25%.

- **Si le produit n'a pas été rappelé au gré de l'Émetteur, un gain de 5,35%[1] par année écoulée depuis la date d'émission versé à la date d'échéance,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 4,21%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,17%.

- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 1 à 11[2], après une période de notification de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 29/01/2027 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain par année écoulée depuis la date d'émission » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « GWS Taux Fixe Callable Janvier 2027 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi hors frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 29/01/2027 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « GWS Taux Fixe Callable Janvier 2027 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « GWS Taux Fixe Callable Janvier 2027 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, d'un gain de 6,35%[1] par année écoulée depuis la date d'émission[2], soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,25%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial[1] majoré d'un gain de 5,35%[1] par année écoulée depuis la date d'émission[2] soit un gain de 64,20% (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur), soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 4,21% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 3,17%.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans environ.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des années 1 à 11 en fonction des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).**
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'à la onzième année, l'Émetteur n'aura d'intérêt à rappeler le produit qu'en cas de situation exceptionnelle de marché (notamment un environnement de taux négatifs), le gain en cas de rappel anticipé devenant alors supérieur au gain final.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[2]. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit[1] à la date de remboursement anticipé[2] :

Le capital initial
+
Un gain de 6,35% par année écoulée entre la date d'émission et la date de remboursement par anticipation au gré de l'Émetteur (comme défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,31% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] maximum de 5,25%)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance[2], en l'absence de remboursement anticipé préalable au gré de l'Émetteur, l'investisseur reçoit[1] :

Le capital initial
+
Un gain de 5,35% par année écoulée entre la date d'émission et la date d'échéance (comme défini ci-dessus), soit un gain de 64,20%
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 4,21%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 3,17%)

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
Émetteur	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 28/09/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00030PV1
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 08/10/2026 au 29/01/2027. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/01/2027. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, cette période peut être différente.
Valeur nominale	1 000 EUR
Date d'émission	29/01/2027
Dates de versement du gain inconditionnel	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates du remboursement anticipé au gré de l'Emetteur	31/01/2028 ; 29/01/2029 ; 29/01/2030 ; 29/01/2031 ; 29/01/2032 ; 31/01/2033 ; 30/01/2034 ; 29/01/2035 ; 29/01/2036 ; 29/01/2037 ; 29/01/2038 avec une période de notification de 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé.
Date d'échéance	31/01/2039
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1,00% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération qui n'excédera pas 0,50% par an multiplié par la durée maximale exprimée en nombre d'années des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être acquise par le distributeur à la fin de la période de commercialisation, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/01/2027 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances particulières, les investisseurs devraient prendre en compte l'impact de ce contexte sur les facteurs de risque de ce produit avant toute décision d'investissement. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation est élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)[(1)] de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**)**,** recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[(1)](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Generali Wealth Solutions est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com en renseignant le KID ID disponible auprès de votre distributeur.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/

L'Association Française des Produits d'Investissement de Détail et de Bourse (l' AFPDB) a publié sur son site internet des informations complémentaires sur les produits structurés et les bons réflexes à adopter avant d'investir sur ce type de produit.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris
La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
938 625 838,75 euros au 23 juillet 2026
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

GENERALI WEALTH SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 20 051 520 euros
Immatriculée au RCS Paris 602 062 481
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-20000036
Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris